

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 AOUT 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 27 AOUT À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. VIVIER.
<u>Absents-excuses</u>	M. DEGOULET donne pouvoir à Mme MOREAU-TONNELIER M. THORETON donne pouvoir à Mme LANGLAIS
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. VIVIER - Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 9 juillet 2018
- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire annonce deux rajouts à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble du personnel,
- Désignation d'un représentant santé pour la commission santé.

Ordre du jour

Affaires générales

1. Délégations du Maire : Droit de préemption urbain
2. Réparations à l'église (cloche, boîtier électrique)
3. Heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble du personnel
4. Désignation d'un représentant pour la Commission santé

Finances

5. Décision modificative budgétaire
6. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

7. Commissions communautaires
8. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 août 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Délégations du Maire : Droit de préemption urbain

Délibération 2708201801

Le Code général de collectivités territoriales et plus particulièrement son article L. 2122-22 autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat l'attribution suivante :

- exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal, en ayant délibéré par 12 voix pour, approuve cette délégation du Conseil municipal au Maire au titre de l'article L. 2122-22 et autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toutes natures relatifs à cette question.

M. Le Maire rendra compte lors de chaque réunion du Conseil des décisions qu'il aura été amené à prendre.

2. Réparations à l'église (cloche, boîtier électrique)

Délibération 2708201802

M. le Maire présente un devis au Conseil municipal de l'entreprise Bodet pour un montant de 3259.20 euros TTC, pour le remplacement du battant de la cloche 1 et la centrale de commande.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentants le devis de l'entreprise Bodet et autorise M. Le Maire à signer tous les documents utiles.

3. Heures complémentaires et heures supplémentaires pour l'ensemble du personnel

Délibération 2708201803

En raison de la modification du temps de travail d'un adjoint d'animation titulaire, un autre agent sera amené à effectuer un nombre d'heures complémentaires chaque mois pour une période d'un an. Après information auprès du Trésor Public, il convient de prendre une délibération pour tous les agents, afin de régler leurs éventuelles heures complémentaires ou bien heures supplémentaires, la dernière délibération prise à ce jour datant du mandat précédent.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés M. Le Maire à verser les heures complémentaires ou supplémentaires utiles au fonctionnement des services municipaux.

4. Désignation d'un représentant pour la Commission santé

M. le Maire donne lecture d'un mail de la Communauté de Communes qui demande la désignation d'un représentant au sein de la commission santé.

Mme Sylvia PROVOTS se porte volontaire.

5. Décision modificative budgétaire

Délibération 2708201805

Suite à la modification du tracé du chemin de l'Hachet, nous sommes amenés à modifier la valeur patrimoniale de la commune. La valeur vénale des terrains est estimée par le notaire à 300 euros (150 x 2) sachant que nous achetons les terrains à l'euro symbolique, la valeur patrimoniale est donc augmentée de 298 euros.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Crédits à prévoir au chapitre 041 Opérations patrimoniales :

- Section investissement 2111 chap 041 + 298 euros
- Section investissement 1328 chap 041 + 298 euros

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Dépenses d'investissement

Délibération 2708201806

- Carrelage SDF : 6 449, 62 euros TTC (Carrelage concept)
- Parquet SDF : 13 242, 17 euros TTC (Univers Parquet)
- DCI (centre-bourg) : 306 euros
- Chaises pour mariage : 508.32 euros TTC (Henri Julien)
- devis pour tapis de la salle des fêtes : 395 euros HT (section fonctionnement)
- Facture de la friteuse : facture en attente, Mme MOREAU-TONNELIER doit prendre contact avec la société.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Comptes-rendus des Commissions communautaires

Sans objet

8. Comptes-rendus des commissions communales

- « **Communication** ». Flash de rentrée.

Relecture : vendredi 31 août à 18h à la Mairie : Mmes LANGLAIS, PROVOTS, MM. PAVARD, DEGOULET, THORETON.

Pliage : vendredi 7 septembre à 18h à la Mairie. Présents : Mmes RACAPÉ, LANGLAIS, MM. BLANCHET, DESPRES, LENFANT.

Distribution dès le vendredi soir :

- Zone A (Route de Fercé, route de Maigné) : MM. BLANCHET, LENFANT
- Zone B (centre-bourg) : Madame LANGLAIS
- Zone C (route de la Suze, les Tournes) : MM. LEFEUVRE, VIVIER
- Zone D (Saint-Benoît) : Mmes RACAPÉ, MOREAU-TONNELIER
- Zone E (Athenay) : M. PAVARD

- **14 juillet**. Mme MOREAU-TONNELIER rend compte de l'organisation du 14 juillet. Il s'agit à nouveau d'une belle réussite sur le plan logistique avec des retours très positifs des habitants. Les associations ont fait un bénéfice de 377 euros chacune.

- « **Bâtiments** ». Couleur choisie du lambris à la grande Salle des Fêtes : gris clair.

Questions diverses

- **Cimetière**. Mise en application du règlement intérieur du cimetière dès que le panneau d'affichage sera installé (début septembre). Mme PROVOTS a passé commande d'affichettes pour délimiter les sections A, B, C, D, E.

- **Avenir de l'union européenne**. La Préfecture invite les habitants à participer à la consultation citoyenne sur www.quelleestvotreeurope.fr

- **Adhésion au service de « Conseil en Energie Partagé**. Avis défavorable pour une adhésion.

- Modification de la convention de groupement de commandes de la Communauté de communes pour adhésion de la commune de Cérans-Foulletourte. Avis favorable.

La séance est levée à 22h05.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 27 août 2018 :

- *Délibération n° 2708201801 : Délégations du Maire : Droit de préemption urbain*

- Délibération n° 2708201802 : Réparations à l'église (cloche, boîtier électrique)
- Délibération n° 2708201803 : Heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents
- Délibération n° 2708201804 : Décision modificative budgétaire
- Délibération n° 2708201805 : Dépense d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 août 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	Absent excusé		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			Absent excusé
M. Bertrand VIVIER			